### COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 16 février 2018

Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers élus

Conseillers en fonction

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

15

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire; Carole BOEHLER, Adjointe au maire; Emmanuel MULLER; Nathalie EBENER; Rémi BOEHLER; Martine GOTTAR; Michèle AMAR; Denis

TOURNEMAINE; Monique METTE

Absent excusé: Eric BOEHLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Rémy BOEHLER; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin

FELD, a donné pouvoir à Martine GOTTAR

# APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JANVIER 2018

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2018 a été transmis aux conseillers en date du 16 février 2018.

## Remarque:

Point n° 4 du procès-verbal du 11/01/2018 :

Autorisation donnée à l'Adjoint au Maire pour délivrer les permis de construire PC 067 127 17 R0012 et PC 067 127 17 0013 en lieu et place de M. le Maire

# Omission de :

« Le Maire s'est retiré de la séance pour l'exposé et le vote de ce point. »

Votes: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstention: 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2018.

Votes: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 28 février 2018 Le Maire,



Acte classé 6 22-02-2018 3 4 AR reçu > Classé < En préparation En attente retour Préfecture Identifiant FAST: ASCL\_2\_2018-03-08T10-49-34.00 ( MI209927987 ) Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20180308-6\_22-02-2018-DE ( Voir l'accusé de réception associé ) Objet de l'acte: APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 11 小学汽管 2018 Certifié Date de décision : 08/03/2018 Conformé Délibération Nature de l'acte : Matlère de l'acte : 9. Autres domaines de competences 9.1. Autres domaines de competences des communes 6 22 02 2018.PDF Muiticanai: Non Acte: Annuler Préparé Date 08/03/18 à 10:49 Par SCHOCH Stephanie Transmis Date 08/03/18 à 10:49 Par SCHOCH Stephanle Date 08/03/18 à 10:55 Accusé de réception Classé Date 08/03/18 à 11:03 Par SCHOCH Stephanie

### COMMUNE d'ERGERSHEIM

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 16 février 2018

Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

15

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire; Carole BOEHLER, Adjointe au maire; Emmanuel MULLER; Nathalie EBENER; Rémi BOEHLER; Martine GOTTAR; Michèle AMAR; Denis TOUBNIEMANT; Mariana METTE

TOURNEMAINE; Monique METTE

<u>Absent excusé</u>: Eric BOEHLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Rémy BOEHLER; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND; Josselin FELD, a donné pouvoir à Martine GOTTAR

# CESSION DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES EN SECTION 1 N° 118, 197, 209, 210, 211, 213 ET 215

VU le procès-verbal d'arpentage n° 355 N établit par le géomètre-expert G.GAUTIER sis 13 rue des Tilleuls à 67117 FURDENHEIM et certifié par le service du cadastre à SELESTAT en date du 18/12/2017 :

**CONSIDERANT** que lesdites parcelles font partie du domaine privé de la commune et peuvent faire l'objet d'une aliénation ;

Le Maie s'étant retiré de la séance pour l'exposé de ce point, l'adjointe au Maire, Marianne WEHR, informe le Conseil Municipal que :

- M. WOHNHASS Gilbert et Mme WOHNHASS Lucienne, domiciliés tous deux au n° 18 de la rue de Strasbourg à 67120 ERGERSHEIM, se portent acquéreurs des parcelles cadastrées en section 1 n° 118, d'une contenance de 0.21 ares, et n° 211, d'une contenance de 0.06 ares, au prix total de 1 350 € : mille trois cent cinquante euros ;
- M.DURINGER Jacques, domicilié au n° 48 de la rue principale à 67120 ERGERSHEIM, se porte acquéreur des parcelles cadastrées en section 1 n° 213, d'une contenance de 0.06 ares, et n° 210, d'une contenance de 0.02 ares, au prix total de 400 € : quatre cent euros :
- Mme BRAND Mélanie, domiciliée rue du Vieweg à 67120 DACHSTEIN, se porte acquéreur des parcelles cadastrées en section 1 n° 209, d'une contenance de 0.04 ares, n° 215, d'une contenance de 0.29 ares, et n° 197, d'une contenance de 0.07 ares, au prix total de 2 000 € : deux mille euros ;

et demande au conseil municipal d'approuver la cession desdites parcelles.

Le Maire s'étant retiré de la séance pour l'exposé et le vote de ce point, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter les offres d'acquisition de :
- M. WOHNHASS Gilbert et Mme WOHNHASS Lucienne, domiciliés tous deux au n° 18 de la rue de Strasbourg à 67120 ERGERSHEIM, concernant les parcelles cadastrées en section 1 n° 118, d'une contenance de 0.21 ares, et n° 211, d'une contenance de 0.06 ares, au prix total de 1 350 € : mille trois cent cinquante euros ;

- M.DURINGER Jacques, domicilié au n° 48 de la rue principale à 67120 ERGERSHEIM, concernant les parcelles cadastrées en section 1 n° 213, d'une contenance de 0.06 ares, et n° 210, d'une contenance de 0.02 ares, au prix total de 400 € : quatre cent euros ;
- Mme BRAND Mélanie, domiciliée rue du Vieweg à 67120 DACHSTEIN, concernant les parcelles cadastrées en section 1 n° 209, d'une contenance de 0.04 ares, n° 215, d'une contenance de 0.29 ares, et n° 197, d'une contenance de 0.07 ares, au prix total de 2 000 € : deux mille euros ;
- de réaliser les cessions desdites parcelles par actes notariés ;
- d'autoriser M. le Maire d'Ergersheim à signer les actes de cession à intervenir au nom de la commune d'Ergersheim et tous les documents se rapportant à ces transactions.

Votes: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 28 février 2018 Le Maire, Maxime BRAND



7\_22-02-2018

9000

En préparation

En attente retour Préfecture

AR reçu

> Classé <

identifiant FAST:

ASCL\_2\_2018-03-08T10-51-57.00 ( MI209928034 )

identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20180308-7\_22-02-2018-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

CESSION DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES EN SECTION

1 N. 118, 197, 209, 210, 211, 213 ET 215

Date de décision: 08/03/2018

Certifie Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte:

7 22 02 2018.PDF

Multicanal:

Annuler

Préparé Transmis Accusé de réception Date 08/03/18 à 10:51 Date 08/03/18 à 10:51 Date 08/03/18 à 10:57

Par SCHOCH Stephanle Par SCHOCH Stephanie

Classé

Date 08/03/18 à 11:03

Par SCHOCH Stephanie

### COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 16 février 2018

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 22 février 2018

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire; Carole BOEHLER, Adjointe au maire; Emmanuel MULLER; Nathalie EBENER; Rémi BOEHLER; Martine GOTTAR; Michèle AMAR; Denis

TOURNEMAINE; Monique METTE

<u>Absent excusé</u>: Eric BOEHLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Rémy BOEHLER; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND; Josselin

FELD, a donné pouvoir à Martine GOTTAR

## CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE EN SECTION 7 N° 480

VU le procès-verbal d'arpentage n° 354 T établit par le géomètre-expert G.GAUTIER sis 13 rue des Tilleuls à 67117 FURDENHEIM et certifié par le service du cadastre à SELESTAT en date du 31/10/2017;

**CONSIDERANT** que ladite parcelle fait partie du domaine privé de la commune et peut faire l'objet d'une aliénation ;

Le Maie informe le Conseil Municipal que M. Adrien PRIMARD, domicilié au n° 5a de la rue de Strasbourg à 67120 ERGERSHEIM, se porte acquéreur de la parcelle cadastrée en section 7 n° 480, d'une contenance de 0.73, ares au prix total de 3 650 €: trois mille six cent cinquante euros et demande au conseil Municipal d'approuver la cession de ladite parcelle à M. Adrien PRIMARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'offre d'acquisition de M. Adrien PRIMARD, domicilié au n° 5a de la rue de Strasbourg à 67120 ERGERSHEIM, concernant la parcelle cadastrée en section 7 n° 480, d'une contenance de 0.73, ares au prix total de 3 650 € : trois mille six cent cinquante euros ;
- de réaliser la cession de ladite parcelle par acte notarié ;
- d'autoriser M. le Maire d'Ergersheim à signer l'acte de cession à intervenir au nom de la commune d'Ergersheim et tous les documents se rapportant à cette transaction.

Votes: 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 28 février 2018 Le Maire,

8 22-02-2018

NAME OF TAXABLE PARTY.

En préparation

En attente retour Préfecture

AR reçu

> Classé <

identifiant FAST:

ASCL\_2\_2018-03-08T10-55-40.00 ( MI209928115 )

identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20180308-8\_22-02-2018-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CALON 株色 LY SECTION Objet de l'acte :

7 N. 480

Date de décision: 08/03/2018

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme

2.1. Documents d urbanisme

Acte: 8 22 02 2018.PDF Multicanal: Non

Annuler

Classé

Préparé Date 08/03/18 à 10:55 Transmis Date 08/03/18 à 10:55 Accusé de réception

Date 08/03/18 à 11:21

Date 08/03/18 à 11:25

Par SCHOCH Stephanie

Par SCHOCH Stephanie

Par SCHOCH Stephanie

### COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 16 février 2018

Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire; Carole BOEHLER, Adjointe au maire ; Emmanuel MULLER ; Nathalie EBENER ; Rémi BOEHLER; Martine GOTTAR; Michèle AMAR; Denis

TOURNEMAINE; Monique METTE

Absent excusé: Eric BOEHLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Rémy BOEHLER; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Martine GOTTAR

### PERSONNEL COMMUNAL: TRAVAUX D'ETE - CONTRATS SAISONNIERS

VU l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction Publique Territoriale:

VU le décret 88-145 du 16 février 1988 relatif au statut des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer quatre emplois saisonniers d'adjoint technique territorial, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, pour les périodes suivantes :

1<sup>er</sup> emploi saisonnier: du 2 au 13 juillet 2018 inclus.

2ème emploi saisonnier : du 16 au 27 juillet 2018 inclus,

3ème emploi saisonnier : du 30 juillet au 10 août 2018 inclus,

4ème emploi saisonnier : du 13 au 24 août 2018 inclus.

Les intéressés exerceront les fonctions normalement dévolues à ce cadre d'emploi et seront rémunérés au 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial à l'indice brut 347, majoré 325.

Dit que les crédits nécessaires seront ouverts au compte 6413 : personnel non titulaire au budget primitif 2018.

Votes: 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

> Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 28 février 2018 Le Maire.

9 22-02-2018

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

AR reçu

> Classé <

Identifiant FAST:

ASCL\_2\_2018-03-08T10-57-27.00 ( MI209928142 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20180308-9\_22-02-2018-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

PERSONNEL COMMUNAL: TRAVAUX DETE - CONTRATS SAISONNIERS

08/03/2018 Date de décision :

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.2. Personnel contractuel

Acte:

9 22 02 2018.PDF

Multicanai:

Non

Annuler

Préparé Transmis

Accusé de réception

Date 08/03/18 à 10:57 Date 08/03/18 à 10:57

Date 08/03/18 à 11:03

Par SCHOCH Stephanie Par SCHOCH Stephanie

Par SCHOCH Stephanie

Classé

Date 08/03/16 à 11:03

### COMMUNE d'ERGERSHEIM

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 16 février 2018

Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

<u>Présents</u> : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire; Carole BOEHLER, Adjointe au maire; Emmanuel MULLER; Nathalie EBENER; Rémi BOEHLER; Martine GOTTAR; Michèle AMAR; Denis TOURNEMAINE; Monique METTE

<u>Absent excusé</u>: Eric BOEHLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Rémy BOEHLER; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND; Josselin FELD, a donné pouvoir à Martine GOTTAR

# DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

### Article L1612-1, modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2017 : 635 055,97 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 158 763,99 € (< 25% x 635 055,97 €.)

### Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

### **Bâtiments**

- Conduite gaz Salle Polyvalente (8 241,76€ : art. 21318)
- Arrosage automatique Mairie (159,52 € art. 2188)
- Jardinières Mairie (185,60 € art. 2188)

Total: 8 586,88 €€

### Voirie

- Rénovation éclairage public rue Principale SOBECA (29 342,40 € art. 2152)
- Voirie Impasse du château EUROVIA (1 499,22 € art. 2128)
- Fourniture et pose poteau d'incendie impasse de l'Abbaye (8 529,60 € art. 21568)
- Réaménagement de la plate-bande rue de Wolxheim (467,78 € art. 2128)

### Divers

- Achat plaques gravées Mairie "Parking réservé au personnel" (218,40 € art. 2188)
- Achat logiciel gestion des citoyens CEGID (810,00€ art. 2051)

Total: 49 454,28 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Votes: 15 P

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 28 février 2018 Le Maire, Maxime BRAND

10\_22-02-2018

Alexandra Alexandra

En préparation

En attente retour Préfecture

AR recu

> Classé <

identifiant FAST:

ASCL\_2\_2018-03-08T10-59-47.00 ( MI209928186 )

identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20180308-10\_22-02-2018-DE ( <u>Voir l'accusé de réception associé</u> )

Objet de l'acte :

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A EN SON LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSÉENT (LANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS LE BUSCHIFIE L

EXERCICE PRECEDENT

Date de décision : 08/03/2018

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.10. Divers

Acte:

10 22 02 2018.PDF

Multicanal:

Non

Conforme

Annuler

Préparé Transmis Date 08/03/18 à 10:59 Date 08/03/18 à 10:59

Date 08/03/18 à 11:05

Date 08/03/18 à 11:06

Par SCHOCH Stephanie

Par SCHOCH Stephanie

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Classé

### COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 16 février 2018

Nombre de conseillers élus

Conseillers en fonction

Séance du 22 février 2018

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

15

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire; Carole BOEHLER, Adjointe au maire ; Emmanuel MULLER ; Nathalie EBENER ; Rémi BOEHLER; Martine GOTTAR; Michèle AMAR; Denis TOURNEMAINE; Monique METTE

Absent excusé: Eric BOEHLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Rémy BOEHLER; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin

FELD, a donné pouvoir à Martine GOTTAR

## **MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

le décret n° 2017-1108 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques :

VU la délibération 12 février 2018 dans laquelle le Conseil d'Ecole a approuvé les horaires hebdomadaires suivants :

-	Lundi	de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h	00 soit 6 h
-	Mardi	de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h	00 soit 6 h
-	jeudi	de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h	00 soit 6 h
	vendredi	de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h	00 soit 6 h

Volume horaire hebdomadaire: 24 h

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification des nouveaux horaires hebdomadaires de classe des enfants fréquentant l'école primaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 comme suit :

Lundi: de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h soit 6 h Mardi: de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h soit 6 h Jeudi: de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h soit 6 h Vendredi : de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h soit 6 h

Volume horaire hebdomadaire : 24 h

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, à l'unanimité :

- décide d'approuver les nouveaux horaires hebdomadaires de classe des enfants fréquentant l'école primaire d'Ergersheim à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 ;
- dit que la présente délibération sera transmise au Directeur d'Académie des Services de l'Education Nationale, compétent en matière de modification des horaires scolaires, qui statuera sur la présente proposition d'organisation du temps scolaire à l'école primaire d'Ergersheim à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Votes: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme

Ergersheim, le 28 février 2018.

Le Maire,

Transmis

Classé

Accusé de réception

Acte classé 11 22-02-2018 A COLUMN En préparation En attente retour AR reçu > Classé < Préfecture Identifiant FAST: ASCL\_2\_2018-03-08T11-00-39.00 ( MI209928196 ) Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20180308-11\_22-02-2018-DE ( <u>Voir l'accusé de réception associé</u> ) Objet de l'acte: MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES Certifié Date de décision: 08/03/2018 Conformé Délibération Nature de l'acte : Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences 9.1. Autres domaines de competences des communes Acte: 11 22 02 2018.PDF Multicanal: Non Annuler Préparé Date 08/03/18 à 11:00 Par SCHOCH Stephanie

Par SCHOCH Stephanie

Par SCHOCH Stephanie

Date 08/03/18 à 11:00

Date 08/03/18 à 11:05

Date 08/03/18 à 11:08

### Département COMMUNE d'ERGERSHEIM

du Bas-Rhin Arrondissement de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 16 février 2018

Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

15

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire; Carole BOEHLER, Adjointe au maire; Emmanuel MULLER; Nathalie EBENER; Rémi BOEHLER; Martine GOTTAR; Michèle AMAR; Denis TOURNEMAINE; Monique METTE

<u>Absent excusé</u>: Eric BOEHLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Rémy BOEHLER; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND; Josselin FELD, a donné pouvoir à Martine GOTTAR

# ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE VOYAGES SCOLAIRES

Le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention établie par Mme Myriam HERBET-LEDIG, Directrice du Groupe Scolaire JM LEHN, situé à ALTORF (67120) destinée à financer le coût d'une classe de neige du 19 au 23 mars 2018 (5 jours et 4 nuitées), d'un élève scolarisé en classe de CM1 et domicilié dans la commune d'Ergersheim.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est d'usage de verser 6.50 € par nuitée à chaque enfant fréquentant l'école primaire et domicilié dans la Commune dans le cadre de classes de neige.

Le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite attribuer une subvention, dans les mêmes conditions, à cet élève domicilié dans la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur le maintien du principe du versement d'une subvention de 6.50 € par nuitée aux enfants de l'école primaire, domiciliés dans la Commune, participant à des classes de neige ;
- décide de verser une subvention de 6,50€ par nuitée soit 26,00€ pour les 4 nuitées.

Votes: 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 28 février 2018. Le Maire, Maxime BRAND

Acte classé 12 22-02-2018 Series (Series 셔. En préparation En attente retour AR recu > Classé < Préfecture ASCL\_2\_2018-03-08T11-01-34.00 ( MI209928298 ) identiñant FAST: identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20180308-12\_22-02-2018-DE ( <u>Voir l'accusé de réception associé</u> ) ATTRIBUTION D UNE SUBVENTION DANS LE NO NE OYAGES Objet de l'acte : SCOLAIRES Certifie Date de décision: 08/03/2018 Conforme Délibération Nature de l'acte : Matière de l'acte: 9. Autres domaines de competences 9.1. Autres domaines de competences des communes Acte: 12 22 02 2018.PDF Multicanai: Non Annuler Préparé Date 08/03/18 à 11:01 Par SCHOCH Stephanie Transmis Date 08/03/18 à 11:01 Par SCHOCH Stephanle Accusé de réception Date 08/03/18 à 11:07 Classé Date 08/03/18 à 11:08 Par SCHOCH Stephanie

### COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 16 février 2018

Séance du 22 février 2018

Nombre de conseillers élus 15

Conseillers en fonction

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

15

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire ; Emmanuel MULLER ; Nathalie EBENER ; Rémi BOEHLER ; Martine GOTTAR ; Michèle AMAR ; Denis

TOURNEMAINE; Monique METTE

Absent excusé: Eric BOEHLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Rémy BOEHLER; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin

FELD, a donné pouvoir à Martine GOTTAR

## <u>AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE POUR SIGNER LES DIFFERENTS ACTES RELATIFS</u> A LA RETROCESSION D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT LANGE-STRAENG

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Bas-Rhin souhaite procéder à un réaménagement foncier et que, dans ce cadre, celui-ci souhaite rétrocéder à la Commune d'Ergersheim la parcelle au lieu-dit LANGE-STRAENG cadastrée en section 5 n° /0.98, d'une contenance de 0.30 ares.

CONSIDERANT le croquis du géomètre-expert Dominique JUNG du 07 décembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes relatifs à la rétrocession de la parcelle cadastrée en section 5 n° /0.98 d'une contenance de 0.30 ares au lieu-dit LANGE-STRAENG.

Votes: 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

> Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 28 février 2018. Le Maire. Maxime BRAND



13 22-02-2016

No.

En préparation

En attente retour Préfecture

AR recu

> Classé <

Identifiant FAST:

ASCL\_2\_2018-03-08T11-02-52.00 ( MI209928324 )

identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20180308-13\_22-02-2018-DE ( <u>Voir l'accusé de réception associé</u> )

Objet de l'acte :

AUTORISATION DONNEE A M LE MAIE POUR SIGNER LES DIFFERENTS ACTES RELATIFS A LA RETROCESSION D UNE PARCELLE AU LIEU DIT LANGE STRAENG

Date de décision : 08/03/2018

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte:

13 22 02 2018 PDF

Multicanal:

Non

Certifié

Conformé

Annuler

Préparé Transmis

Accusé de réception

Date 08/03/18 à 11:02 Date 08/03/18 à 11:02 Date 08/03/18 à 11:09

Par SCHOCH Stephanie Par SCHOCH Stephanie

Classé

Date 08/03/18 à 11:14

Par SCHOCH Stephanie